

LIVRET D'ACCUEIL 2021-2022

Le livret d'accueil est un outil à destination des apprentis et de l'entreprise. Il contient l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement du parcours de formation et de la vie étudiante.

UFA ESTRAN FÉNELON BTS MHR BREST



CFA -ECB
CERTIFIÉ QUALIOP

FORMATION EN APPRENTISSAGE

Option A : Management d'unité de Restauration

Option B : Management d'unité de production culinaire

CONTACT

105 Chemin de Ker Stears
CS 73817 29238 Brest Cedex 2
02 98 44 17 08
bts.mhr@estran-brest.education



L'UFA Estran Fénelon Brest

Le Groupe scolaire de l'Estran est constitué de plusieurs établissements dont le Lycée Fénelon au sein duquel évolue L'UFA Fénelon Brest (Unité de Formation d'Apprentis) qui s'appuie donc sur l'ensemble des ressources du groupe scolaire.

Ce livret d'accueil est destiné à vous fournir les informations utiles à la réalisation de votre formation et à l'obtention des documents pédagogiques et administratifs. Vous trouverez les coordonnées des personnes à contacter pour toutes vos questions.

Présentation du diplôme

Le titulaire d'un BTS MHR intervient dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des activités de loisirs pour produire des services et encadrer des équipes.

Après plusieurs années d'expériences, il a vocation à créer ou reprendre une entreprise dans son domaine ou prendre des responsabilités structurelles dans son organisation.

Alternance

La Formation se déroule sur 2 années en alternance entre l'entreprise et l'UFA à raison de 2 semaines par mois en général.

En cas de rupture de contrat en cours de formation, l'apprenti bénéficie de son maintien en formation auprès de l'UFA pour une durée de 6 mois maximum.



Les options

Deux options sont proposées à l'UFA Fénelon :

- Option A : Management d'unité de restauration
- Option B : Management d'unité de production culinaire

La formation comprend 35h de cours par semaine.

La 1ère année est commune aux 2 options concernant l'enseignement professionnel.

SOMMAIRE

Présentation de l'UFA Fénelon Brest

Présentation du diplôme

- Alternance
- Options
- Enseignements

Modalités d'inscription

- Le contrat d'apprentissage
- Coût de formation
- Aides à l'apprentissage - Rémunération
- Équipe pédagogique et administrative

Règlement intérieur de l'UFA Fénelon

- Gestion des absences et retards
- Self - Restaurants pédagogiques
- Équipement professionnel et tenues
- Informatique et numérique
- Consignes de sécurité
- Accueil PMR
- Engagements éco-responsables

Livret d'apprentissage numérique

Calendrier de la formation

Calendrier /Temps forts de la formation

Inscription à l'examen - Epreuves

Bon à savoir

Règlement intérieur UFA
Estran Fénelon Brest

Le Centre de formation UFA Estran Fénelon est placé sous l'égide du CFA-ECB

Le règlement intérieur est consultable sur le site cfa-ecb.fr

Equipe administrative UFA:

Ronan Walter - Directeur du groupe scolaire Estran
Patrick Quéré - Directeur Adjoint Fénelon

Sébastien Thomas - DDFPT et référent Handicap
K.Kerouanton - Secrétariat UFA Estran Fénelon

Equipe pédagogique:

F. Férellec - Responsable de Formation
Réfèrent Qualité

L. Poirrier - Responsable de Formation

V. Clément - Professeur Principal BTS 1 MHR
F. Férellec - Professeur Principal BTS 2 MHR

Contacts:

Direction: rwalter@estran-brest.education
p.quere@estran-brest.education

DDFPT: s.thomas@estran-brest.education

Administratif: k.kerouan@estran-brest.education

Section BTS MHR: bts.mhr@estran-brest.education



Modalités d'inscription:

Après accord de l'UFA, la signature d'un contrat d'apprentissage valide l'entrée en formation.

Le statut de l'apprenti est celui d'un salarié de l'entreprise avec laquelle il signe le contrat d'apprentissage.. Il est, à ce titre, soumis aux règles de fonctionnement de l'entreprise.

Il est possible de démarrer la formation sans contrat d'apprentissage pour une durée de 6 mois. L'apprenti signe alors un contrat avec l'UFA "Jeune sans contrat" et mettra cette période à profit pour trouver une entreprise. A défaut, la formation prendra fin à l'issue de ce délai.

Coût de formation:

La formation est totalement gratuite. Les frais de restauration et d'hébergement sont en grande partie pris en charge par les aides à l'apprentissage.

Aides à l'apprentissage:

En plus du financement de votre formation, les OPCO vous aident à la prise en charge des frais annexes liés à la formation:

- Aide à la restauration (3€ par repas pris à l'UFA)
- Aide à l'hébergement (6€/nuit à l'internat)
- Aide au 1er équipement professionnel (500€)

Autres aides:

- Aide au permis de conduire (500€ sous conditions)
- Mobili-jeune / Loca pass (financé par action logement. Permet de faciliter l'accès au logement des apprentis (aide cumulable avec la APL) www.actionlogement.fr

Ces différentes aides sont directement déduites avant facturation aux apprentis du reste à charge.

Rémunération:

La rémunération varie en % du SMIC selon l'âge de l'apprenti

En 1ère année: 27% de 16 à 17 ans
43% de 18 à 20 ans
53% de 21 à 25 ans

En 2ème année: 39% de 16 à 17 ans
51% de 18 à 20 ans
61% de 21 à 25 ans

Gestion des absences et des retards:

Lors de sa présence au centre de formation, l'apprenant est soumis aux mêmes règles d'assiduité et de ponctualité qu'en entreprise.

Toutes les absences ou retards injustifiés sont signalés à l'entreprise et au responsable légal si l'apprenti est mineur.

Les absences répétées, quelles qu'elles soient, mettent en cause l'inscription et le passage de l'examen. Elles peuvent également faire l'objet de récupération sur le temps en entreprise.

- L'entreprise et la famille seront prévenues par mail de chaque retard ou absence

- Les rendez-vous privés (médicaux, administratifs) sont à prendre sur le temps personnel

Arrêt de Travail:

En cas d'arrêt de travail, l'apprenant peut suivre les cours théoriques à condition de fournir au secrétariat une autorisation écrite de la part de l'employeur ainsi qu'une dérogation fournie par la sécurité sociale.

- En tant que salarié, toute absence doit être motivée par un écrit et justifiée

- En cas de retard l'apprenant devra se présenter à son arrivée avant d'aller en cours

Je suis absent pour maladie. En tant que salarié:

- Je consulte un médecin pour obtenir un arrêt de travail
- Je préviens mon employeur et le centre de formation dès que possible
- Je transmets les 2 premiers volets de l'arrêt maladie à la sécurité sociale (sous 48h), le 3ème volet va à l'employeur et une photocopie au centre de formation
- je passe obligatoirement au secrétariat à mon retour

- Un récapitulatif des absences et des retards sera envoyé par courriel après chaque alternance

- Toutes les absences injustifiées au centre de formation peuvent être déduites du salaire

Inscription à l'examen

La campagne des inscriptions aux examens se déroule d'octobre à décembre. L'organisation est entièrement réalisée par le Centre de Formation. L'apprenant devra fournir des documents, notamment l'attestation de la Journée Défense et Citoyenneté effectuée, et obligatoirement se faire recensé auprès de la mairie de sa commune dès l'âge de 16 ans pour valider son inscription.

Le calendrier et le déroulement des épreuves sera abordé avec les formateurs en 2ème année BTS.

ATTENTION...

Le nombre d'heures de formation réalisées par l'apprenant au Centre de Formation conditionne l'inscription à l'examen. A défaut, le rectorat peut être amené à ne pas valider l'inscription à l'examen.

Livret d'Apprentissage Numérique

Le suivi des périodes d'alternance est réalisé à partir du LAN, on y retrouve le calendrier de formation et le suivi des activités en entreprises. Il est à remplir avec le tuteur en entreprise avant chaque retour à l'UFA.



Informatique et Numérique

L'UFA Estran Fénelon prend appui sur les moyens informatiques et numériques du Lycée Fénelon.

Dans le cadre des aides à l'apprentissage, un prêt d'ordinateur portable est possible contre une caution.

Toutes les salles sont équipées de moyens de diffusion. Les impressions, si besoin, se font au CDI.

Référent informatique:

M. Ferellec BTS.MHR@estran-brest.education

Tenue vestimentaire- Equipement

En qualité de futur manager, votre tenue doit être exemplaire dans l'enceinte de l'établissement. Vous ne devez pas porter de jean, de Baskets ou de vêtements de sport en cours.

Vous ne serez pas autorisé à entrer en cours si votre tenue n'est pas conforme au règlement intérieur.

Une tenue de pratique professionnelle vous sera fournie à la rentrée pour les 2 années de formation (aide au 1er équipement).

Restaurants Pédagogiques et Self

Le restaurant d'application du château "Le Bonne Nouvelle" et le restaurant pédagogique "L'Annexe" sont accessibles sur réservation (en fonction des besoins) auprès de la vie scolaire à 10h.

Engagement éco-responsable

l'UFA participe de manière active au tri des déchets et à l'utilisation raisonnée des fluides.

La maîtrise de l'engagement éco-responsable est au centre de la certification en BTS MHR.

Accueil PMR

Les locaux pédagogiques et les salles de cours permettent l'accueil des personnes à mobilité réduite (ascenseurs et rampe d'accès)

Un référent handicap se tient à votre disposition sur site.

Référent Handicap:

M. Thomas: s.thomas@estran-brest.education

Bon à savoir



Combien d'heures de travail l'apprenant doit-il faire?

Pour les mineurs: 35h/semaine avec deux jours de repos consécutifs

Pour les majeurs : possibilité d'établir un contrat de 39h aux mêmes conditions que les autres salariés en application de la convention collective.



Le patron peut-il donner des congés pendant les semaines de cours?

Non, les cours sont obligatoires, les congés doivent être pris sur le temps de travail effectué en entreprise.

Les heures de cours sont-elles payées aux apprentis?

Oui, les heures de cours sont considérées comme temps de travail et sont donc rémunérées comme telles.

Peut-on résilier un contrat d'apprentissage?

Le contrat d'apprentissage peut être rompu dans les situations suivantes:

Pendant la période d'essai :

Rupture unilatérale possible à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti

Après la période d'essai :

- D'un commun accord entre les parties
 - A l'initiative de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme préparé après respect d'un préavis.
 - A l'initiative de l'employeur par un licenciement en application du code du travail.
- D'autres cas de rupture sont mentionnés par la réglementation (se rapprocher de la CCI locale).

Quels sont les congés auxquels à droit l'apprenant?

L'apprenant a droit à cinq semaine de congés payés par an dans les mêmes conditions que les autres salariés (selon la convention collective).



Un apprenti peut-il bénéficier de bourses?

Non, car le jeune n'est plus sous statut scolaire mais il peut bénéficier d'autres aides (voir page précédente)



A qui s'adresser en cas de difficultés?

Pour toutes questions liées au contrat
Secrétariat UFA Fénelon :
kkerouan@estran-brest.education

Responsables pédagogiques :
bts.mhr@estran-brest.education

